



CFC d'Assistant Socio-Éducatif Cursus "Article 32" en une année Plan de formation 2019-2020

Faire usage des procédés, applications informatiques, documents et formulaires de l'entreprise
Disposer d'une connaissance de base des organisations du domaine social

Module 9 : L'institution et son contexte (24h)

Connaître sa fonction et son rôle et les assumer avec compétence
Connaître les responsabilités des divers acteurs d'une organisation

Module 8 : Rôle professionnel (24h)

Planifier et préparer des activités dans le cadre du travail socio-éducatif de manière autonome
Évaluer ses propres activités

Module 7 : Planification (24h)

Conduire des entretiens avec les personnes accompagnées, leurs proches et leurs référents (membres du réseau)
Participer à la communication vers l'extérieur
Travailler au sein d'une équipe en apportant et en faisant valoir ses propres compétences professionnelles

Module 6 : Communication et collaboration (48h)

Reconnaître les ressources et le potentiel des personnes accompagnées
Promouvoir et préserver l'autonomie des personnes accompagnées dans la vie quotidienne

Module 5 : Développement : promouvoir et préserver (48h)

Offrir un soutien pour la nutrition et l'alimentation
Participer à l'aménagement du lieu de séjour
Organiser et effectuer les tâches ménagères quotidiennes

Module 4 : Alimentation et économie familiale (24h)

- Entrée dans la vie professionnelle : contrat d'apprentissage, notions fondamentales en droit suisse
- La consommation : vente, argent et moyens de paiement, budget
- L'environnement social en Suisse : notions fondamentales d'économie, fonctionnement de l'Etat
- Écologie et population : développement durable
- Vie et engagements personnels : la famille et la loi
- L'indépendance : logement, impôts, vie professionnelle et assurances
- Compréhension de textes, correspondance, argumentation, etc.
- Réalisation du Travail Personnel d'Approfondissement (TPA)

**Culture Générale (96h)
Société / Langue & Communication**

Module 1 : Accompagnement au quotidien (48h)

- Organiser la vie quotidienne sur le lieu d'accompagnement en fonction des besoins
- Aider et soutenir les personnes accompagnées dans des situations spécifiques
- Établir et entretenir des relations professionnelles et y mettre fin
- Prendre en compte les principes de sécurité et adopter une conduite appropriée en cas d'urgence

Module 2 : Animation (24h)

- Réaliser des activités créatives, stimulantes et divertissantes
- Prévoir des rituels, célébrations et fêtes dans le déroulement de la journée, de la semaine et de l'année, ainsi que des événements importants sur le plan individuel
- Permettre aux personnes accompagnées de participer à la vie en société

Module 3 : Santé et soins corporels (24h)

- Aider la personne accompagnée lors des soins corporels ou prodiguer les soins à sa place
- Préserver et promouvoir le bien-être physique et psychique des personnes accompagnées